

GE_GERICHTE ATA/587/2011 vom 16. September 2011

GE Cour de justice, 2011-09-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_587_2011

FR: GE_GERICHTE ATA/587/2011 du 16 septembre 2011

IT: GE_GERICHTE ATA/587/2011 del 16 settembre 2011

Erwägungen

E. 29

août 2011 contre la décision prise par les HUG le 18 août 2011 d'attribuer le marché à Télios S.A. ; réserve le sort des frais de la procédure jusqu'à droit jugé au fond ; dit que, conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110), la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification par-devant le Tribunal fédéral, par la voie du recours en matière de droit public ; le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. La présente décision et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi ; communique la présente décision, en copie, à Alltitude S.A., à Me Pierre Martin Achard, avocat des Hôpitaux Universitaires de Genève, ainsi à qu'à Télios S.A., appelée en cause.

La présidente :

E. Hurni

Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties.

Genève, le

la greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.